

<http://s598926418.onlinehome.fr/snalc2015/spip.php?article1020>



UNSS, QUI VA ENCORE PAYER LA FACTURE ?

- Actualités - 2017/2018 -



Date de mise en ligne : mardi 19 juin 2018

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

UNSS, QUI VA ENCORE PAYER LA FACTURE ?

Le **SNALC** désapprouve la décision prise le 1er Juin 2018, lors de l'assemblée générale de l'UNSS nationale, par le ministère de l'Éducation Nationale et la Direction nationale de l'UNSS d'augmenter de 10% à la rentrée prochaine le montant des contrats licences. Aujourd'hui de 14,2 Euros l'augmentation votée va faire passer ce prix à 15,6 Euros.

Pas de quoi en faire un plat diront certains. Cependant dès que l'on applique cette augmentation au calcul du montant des contrats de licences d'établissements, l'addition devient tout de suite plus élevée.

Pour un collège de 600 élèves, par exemple, le montant du contrat normal qui était de $600 \times 21\% \times 14,2 = 1790$ Euros reviendra l'an prochain à 1965 Euros. Pour un collège 300 ce montant passera de 1022 Euros à 1123 Euros.

On constate donc, selon les effectifs des établissements, une augmentation des dépenses qui sera comprise entre 100 et 200 Euros et à la charge des associations sportives (AS) ! Et là, ce n'est pas rien !

De très nombreuses AS scolaires sont déjà exsangues. Ce n'est un secret pour personne. Cette décision délibérée ne va donc qu'accroître leurs difficultés.

Parallèlement les législateurs n'ignorent pas non plus l'envolée actuelle des prix des carburants que les sociétés de transport ne manqueront pas de répercuter sur leurs factures l'an prochain. Les AS, que ce soit pour leurs trajets spécifiques ou pour les forfaits mutualisés de déplacement dans les districts, ne vont pas manquer une nouvelle fois de passer à la caisse, si elles souhaitent maintenir leurs activités.

Dès lors deux questions très simples se posent :

- La première est « Qui » va encore payer la facture ? Les AS vont-elles prendre la décision de répercuter elles aussi cette augmentation sur le dos des utilisateurs et donc des familles ? Ou vont-elles décider de multiplier les actions diverses de vente épuisantes, que la plupart organisent déjà, pour couvrir leurs frais au prix d'un investissement supplémentaire des professeurs d'EPS, qui sont certes des animateurs de ces AS mais pas des collecteurs de fonds. On peut comprendre leur lassitude de jouer les GO (gentils organisateurs de Boum, de lotos et autres festivités) ou les gérants d'action de vente de portes à portes, pour subvenir finalement au maintien de leur propre activité !
- La seconde est « Pourquoi » ? Les professeurs et animateurs d'AS, compte tenu des sommes déjà conséquentes investies par leur association chaque année, acceptent et comprennent difficilement cette augmentation. Elle interroge légitimement des dépenses de l'UNSS, qu'ils ont chèrement l'impression de subventionner.

Ces dépenses concernent notamment l'organisation de rencontres nationales dans des activités spécifiques et élitistes (golf, voile...) mais aussi dans des jeux, raids et tournois nationaux et internationaux, bien éloignés des simples activités hebdomadaires des districts, qui récompensent des élites qui ne font que réinvestir des compétences sportives de haut niveau acquises dans les clubs fédéraux.

Ces pratiques constituent une vitrine coûteuse, pourtant déformée et très éloignée de la vie quotidienne des petites

UNSS, QUI VA ENCORE PAYER LA FACTURE ?

AS. Les professeurs-animateurs ont le sentiment de les financer, de payer une dîme, voire, pour les plus en difficulté, d'être victimes de racket.

Au plus près de ses adhérents, le **SNALC** ne pense pas que cette « petite » augmentation soit de bonne augure. Comme la goutte d'eau qui fait déborder le vase, ou le battement d'ailes du papillon printanier précurseur de tempête à la rentrée, la facture risque fort d'être plus salée !

Laurent Bonnin, Secrétaire national EPS